



## Bulletin d'étiage (source : eau-poitou-charente.org)

Valeurs mesurées le : 28/05/2020

	Zone alerte		Indicateur	unité	Seuils			Mesures Débit ou niveau	Tendances (sur 7 jours)
					Alerte	Alerte Renforcée	Coupure		
Thouet	TTA1	<b>Argenton</b>	Massais	m3/s	0,5		0,24	0,53	<b>-0,33</b>
	TTA2a	<b>Thouet Amont</b>	Saint Loup Lamairé	m3/s	0,36		0,18	0,67	<b>-0,65</b>
	TTA2c	<b>Thouet Aval</b>	Montreuil-Bellay	m3/s	1,8		0,9	3,5	<b>-1,1</b>
	TTA3	<b>Thouaret</b>	Luzay	m3/s	0,18		0,09	0,29	<b>-0,26</b>

Pt Nodal SDAGE			Débit
Montreuil-Bellay	m3/s	0,2	3,5

## Inf'eau : point vigilance

**Attention particulière sur le bassin de l'Argenton** : les débits à Massais arrivent au niveau du seuil **Niveau 1 – Alerte**, induisant la mise en place de mesure d'auto-gestion coordonnée par l'OUGC. A la vue de la tendance actuelle des débits à Massais, il est probable qu'un arrêté de Niveau 1 soit pris courant de semaine prochaine. Il est donc important de rester vigilant.

Sur l'ensemble du bassin, les débits sont en baisse continue depuis l'épisode pluvieux de début mai et passe sous les moyennes interannuelles pour tous les points, notamment sur le Thouet Amont qui amorce une forte chute de ses débits depuis 1 semaine.

## Prévisions Météo (source : infoclimat.fr)

Le temps restera stable, chaud et sec jusqu'en début de milieu de semaine prochaine. Une dégradation orageuse est attendue à partir de mercredi et jusqu'à vendredi, apportant un temps instable, humide et sec ainsi que des cumuls pluviométriques très hétérogènes en terme de quantité sur le bassin. La tendance est à la baisse des températures à la suite de cet épisode, ne dépassant probablement pas les 20° en après-midi.

## Info OUGC Thouet

**Le PAR 2020** a été validé et l'arrêté va prochainement être signé, permettant l'envoi de vos notifications individuelles de volume. En attendant, vous pouvez consulter vos volumes pour cette campagne sur le site de l'OUGC Thouet <https://www.ougcthouet.fr> ou contacter **M. Florian DELAUNAY** au **06 77 98 01 65**.

**L'Arrêté Cadre interdépartemental 2020 (79 et 49)** fixant les règles et les seuils de gestion pour la campagne d'irrigation a été signé, il est actuellement en cours de publication. Nous reviendrons ultérieurement sur les modifications que cela implique au niveau de la nouvelle dénomination des seuils de gestion et de leur évolution au cours de la campagne.

## **RAPPEL :**

**Le calendrier des relevés d'index pour la campagne 2020** est visible sur votre espace sur **le site de l'OUGC** (<https://www.ougcthouet.fr>), rubrique «**Relevés des Points de Prélèvement** ». Les dates écrites en rouge indiquent celles dont le relevé est obligatoire :

Début de campagne : 1<sup>er</sup> Avril

Début d'été : 30 juin

Début d'été (Thouet Réalimenté) : 15 juin

Fin de Campagne : 31 octobre

Il est rappelé que pendant la période estivale, les relevés doivent être mentionnés **tous les 15 jours** et **toutes les semaines** pour le bassin Thouet réalimenté, selon le calendrier indiqué sur le site.

**Pour les volumes hivernaux consommés en été (ex : retenue collinaire)**, et donc non soumis aux restrictions estivales, il est rappelé qu'il est important de tenir à jour ses relevés durant la campagne via, si possible, le site de l'OUGC ou via la fiche de relevés 2020 (téléchargeable [ici](#)) à nous transmettre à l'issue de votre campagne d'irrigation (**avant le 31 octobre**)

 **Prochain relevé d'index : 31/05** 

*(Ouverture de la saisie : 29/05)*